

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les ESCAP verront-elles le jour ?

Les équipes de soins coordonnées autour du patient (ESCAP) sont plébiscitées par l'ensemble des représentants des professionnels de santé. Identifiées par le collectif initié par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) comme l'une de ses quatre propositions phare visant à favoriser l'accès aux soins, elles sont ainsi soutenues par 35 acteurs venant d'horizons très différents¹: associations de patients, des petites et moyennes villes, représentants des CHU, des Présidents de CME, de mutuelles, étudiants en santé, de maires...

Chaque présentation de ce dispositif souple de coordination à un nouvel interlocuteur se traduit par des félicitations, des encouragements, ou un étonnement que cette solution ne soit pas déjà mise en place.

Sauf lorsque cet interlocuteur est le Ministère des Solidarités et de la Santé ou l'UNCAM.

Annoncée pour fin janvier et finalement reportée, l'ouverture de la négociation d'un avenant à l'ACIP² consacré à la reconnaissance des ESCAP a eu lieu le 23 mars dernier.

De toute évidence, cette première séance de négociation ne s'est pas déroulée comme l'auraient souhaité les membres de l'UNPS.

Dans ses questions et dans sa présentation, l'Assurance maladie n'a eu de cesse de dénaturer le projet, le transformer en une solution lourde et très administrative.

Or, le principe de l'ESCAP est de formaliser une coordination souple, pouvant évoluer en fonction de l'état du patient, sans contrainte administrative.

La finalité du dispositif est d'améliorer la qualité et l'accès aux soins et de faciliter la prise en charge des patients complexes en anticipant, notamment, les éventuels changements d'état de santé.

Les ESCAP permettent de placer tous les professionnels de santé en situation d'exercice coordonné, de respecter le libre choix par le patient de son praticien dans ce cadre, de concrétiser le développement des CPTS en leur fournissant des effecteurs de soins et d'atteindre les objectifs fixés par Ma Santé 2022.

¹ Composant le collectif AMRF sur l'accès aux soins

² Accord Cadre Interprofessionnel signé le 10 octobre 2018

29 mars 2022

Les membres de l'UNPS l'ont déjà fait savoir : ils n'accepteront pas de solution en « demi-teinte ».

L'UNPS répondra à toutes les questions posées par l'Assurance maladie et mettra tout en œuvre pour que les discussions se poursuivent et aboutissent, dans l'intérêt des patients, afin que les ESCAP voient le jour.

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org